

Le 25 mai 2012

**Compte-rendu de la réunion du
conseil communautaire
du lundi 21 mai 2012**

Le lundi 21 mai 2012, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 mai 2012 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Daniel GIDROL – Arrivé à 18h50

Madame Jeanine GESSEN

Madame Christine VINCENT représentant Monsieur Jean PRORIOU

Monsieur Jean-Pierre MONCHER, représentant Madame Monique SURREL-SATRE – Arrivé à 19h00

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur Rémy GUICHERD

Madame Christiane MOURIER

Monsieur Philippe BERNARD, représentant Monsieur François BERGER

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Robert VALOUR

Monsieur Yves CHAVENT

Monsieur Yvan CHALAMET

Monsieur Dominique MARTIN

Monsieur Bruno CORNU

Monsieur Guy GRANGER

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET

Madame Jacqueline SABOT

Monsieur André SAGNOL

Madame Juliette DURIEU

Monsieur Bernard NOTTELET

Monsieur Didier ROUCHOUSE, représentant Madame Valérie GIRAUD

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD

Madame Annette LOMBARD (2 voix)

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET

Madame Cécile PICARD

Mademoiselle Karen JAY

Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean PRORIOL, Monsieur François BERGER, Madame Monique SURREL-SATRE, Madame Valérie GIRAUD, Monsieur Francisque TEYSSIER,

ETAIT ABSENT :

Monsieur Jean-Pierre FAYARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Olivier PANGAUD, agent de développement économique

Madame Sandrine BERNAUD, rédacteur

Louis SIMONNET soumet à l'approbation du conseil communautaire le compte rendu du dernier conseil communautaire. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il propose ensuite à l'assemblée de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 – Cession d'un lot de terrain du lotissement de la zone de Pirolles au profit de la société SCI SABY

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la vente d'un terrain de 4 820 m² environ à la SCI SABY, au prix de 96 400 € H.T..

Louis SIMONNET rappelle qu'en février 2010 le conseil communautaire avait approuvé le projet d'aménagement de la zone de Pirolles extension et le permis d'aménager a été obtenu le 15 septembre 2010.

En juin 2011, il avait été approuvé la cession d'un lot de terrain du lotissement de cette zone au profit de la Société SCI SABY. La délibération proposait que la vente soit signée

dans un délai de 6 mois à compter de cette date, à défaut la communauté de communes recouvrerait tous ses droits sur les terrains concernés.

Suite à de multiples retards dans la constitution du dossier, l'échéance est aujourd'hui dépassée. Il est proposé au conseil communautaire une nouvelle délibération avec des conditions de vente identiques.

Il est rappelé que l'entreprise S.T.B.B. (Société travaux Bâtiment Beauzacoise) a fait connaître son souhait d'acquérir un lot d'une superficie d'environ 6 820 m², pour son projet de réalisation d'une unité de construction de charpente métallique d'environ 1800 m².

Un échange a d'ores et déjà été conclu pour la parcelle cadastrée AC66 dont Monsieur SABY est propriétaire (surface 2 000 m²). La vente concerne donc le tènement restant, d'une surface de 4 820 m² au prix de 20 € H.T. le m², pour un montant de 96 400 €.

2 – Cession d'un lot de terrain du lotissement de la zone de Pirolles au profit de la société SCI RCS

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la cession d'un terrain d'environ 5 495 m², au prix de 109 900 € H.T. à la SCI RCS pour le déménagement du garage Sartre sur la zone de Pirolles.

Comme dans le dossier examiné précédemment, le conseil communautaire se doit de délibérer à l'identique que la délibération prise en juin 2011, du fait de retards pris dans la constitution du dossier. Il est rappelé que le garage SATRE avait fait connaître son souhait d'acquérir un lot pour son projet de réalisation d'un garage automobile avec un atelier d'environ 500 m² et un hall d'exposition.

3 – Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal des Marches du Velay – Approbation

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent la convention d'objectifs à intervenir avec l'Office de Tourisme Intercommunal, qui fixe dans ses articles 2 et 3 :

- les axes stratégiques de développement de la politique touristique communautaire,
- les moyens à mettre en œuvre,
- le montant de la subvention à attribuer pour l'année 2012, soit 132 000 €
- le montant de reversement de la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2011, soit 8 128.54 €. Concernant l'utilisation de ce produit, Louis SIMONNET indique que l'Office de Tourisme Intercommunal l'affectera à la mise en place d'un site Internet de qualité, destiné à promouvoir les atouts touristiques de la communauté de communes et à promouvoir les acteurs économiques touristiques du territoire. Une plaquette de promotion du territoire sera également réalisée avec cette recette.

Jacqueline SABOT met en avant le dynamisme de l'OTI au sein duquel ont été mises en place des commissions, chacune très actives.

4 – Présentation du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Les élus communautaires prennent acte de la réalisation du rapport d'activité, pour l'année 2011.

Yves CHAVENT indique que conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au conseil communautaire.

Ce document, ci-annexé, est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Yves CHAVENT met en avant le tonnage collecté à la déchetterie de Monistrol sur Loire, sur ce dernier exercice qui est très proche du tonnage de la collecte des résiduels. Le tonnage des déchets résiduels est en baisse de -2.4 % par rapport à la moyenne des trois dernières années malgré l'augmentation de la population. Il est mis en avant une augmentation de la fréquentation des déchetteries.

A ce jour, Yves CHAVENT indique que le plan de conteneurisation est prêt à être mis en place sur 5 communes. Avec Marie GABION et Jean-Paul GAUCHER, il travaille maintenant sur la réorganisation et l'optimisation des tournées. En effet, la mise en place de la collecte sélective va modifier le nombre de passages sur certains points de collecte, il sera de plus mener une réflexion sur les améliorations à apporter pour la sécurité des agents.

Robert VALOUR souligne une similitude entre ce rapport d'activités et celui du SYMPTTOM, ce qui peut s'expliquer par le fait que la communauté de communes délègue le traitement au SYMPTTOM, d'où un chiffre identique. Concernant la collecte des emballages recyclables et du papier, la baisse constatée s'explique par le fait que la commune de Saint-Maurice de Lignon était comptée jusqu'en 2010 dans le chiffre des tonnages et ne l'est plus, comme le précise Robert VALOUR, pour l'année 2011. Il rappelle également que l'étude Girus mettait en avant une possible réalisation d'économies sur le service de la collecte, et qu'il convient de mener une réflexion en la matière au vu des indicateurs financiers. Il indique également que la hausse de la contribution au SYMPTTOM résulte de la hausse de la TGAP. Il souligne un budget assez confortable par rapport aux budgets communautaires de certaines années précédentes.

En matière de gestion des ordures ménagères, il convient de rechercher une mutualisation avec les autres communes membres du SYMPTTOM afin de réaliser des économies d'échelle.

Jean-Pierre MONCHER s'interroge sur la valorisation des produits recyclés.

Yves CHAVENT précise que la collecte du tri est aujourd'hui déposée à Firminy afin d'être valorisée, il est sera de même pour le tri qui sera collecté par notre collectivité. Toutefois, afin de pouvoir bénéficier de subventions, le dépôt sera effectué par les services du SYMPTTOM, car étant considéré comme du traitement.

A la question de Jean-Pierre MONCHER, il est précisé que certains coûts vont augmenter : l'investissement notamment des bacs (estimation GIRUS : acquisition de 1 800 bacs). Toutefois, la fréquence des tournées va diminuer d'où un certain rééquilibrage. Yves CHAVENT précise en effet que les bacs jaunes seront collectés tous les 15 jours.

5 – Désignation d'un délégué suppléant au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la désignation de Monsieur Robert VALOUR en qualité de représentant titulaire au Plan d'Élimination des Déchets du BTP et la désignation de Monsieur Daniel GIDROL en qualité de représentant suppléant au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et au Plan d'Élimination des Déchets du BTP

Yves CHAVENT indique à l'assemblée qu'un décret, paru en juillet 2011 modifie le périmètre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, désormais nommé Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

D'autre part, ce décret confirme la responsabilité des départements en matière d'élaboration et de suivi des Plans d'Élimination des Déchets du BTP (PFGDBTP). Ce plan a été élaboré sur notre département en 2001 et 2002.

Par une délibération de mai 2008, Robert VALOUR avait été désigné en qualité de représentant au Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés. Les services du Conseil Général demandent aujourd'hui de désigner un représentant au Plan d'Élimination des Déchets du BTP ainsi qu'un représentant suppléant pour ces deux instances.

6 – Résorption de la précarité énergétique – Convention avec l'ANAH pour la participation à l'opération – Convention avec le CAL PACT pour l'animation de l'opération – Approbation

Les élus communautaires, unanimement, approuvent l'opération « Habiter mieux » proposée par l'Etat et l'ANAH et proposent une implication de notre collectivité comme suit :

- Attribution aux propriétaires retenus d'une aide de la communauté de communes de 300 euros par dossier,
- Conventonnement avec le CAL PACT pour assurer l'animation d'une telle opération,
- Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les conventions avec l'Etat, l'ANAH et le CAL PACT pour assurer l'exécution de cette opération.

Yves CHAVENT évoque le programme « Habiter mieux », par lequel l'Etat a réservé une somme de 500 millions d'euros, complétée par une dotation de l'ANAH de 750 millions d'euros, en vue d'améliorer le logement de 300 000 ménages en France.

L'aide prévue est ciblée sur les travaux d'économie d'énergie et consiste à allouer une aide forfaitaire d'au moins 1 600 euros, sous réserve d'une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 %.

Le montant peut être complété par une aide de l'ANAH versée selon le pourcentage des travaux réalisés. Le montant de cette aide est fixé selon les conditions de ressources et peut varier entre 20 % pour les personnes à revenus modestes et 35 % pour les personnes à revenus très modestes.

Une intervention directe de la communauté de communes « Les Marches du Velay », d'un montant défini par le bureau, de 300 € par projet, complètera le financement de cette opération et entraînera une intervention complémentaire équivalente à celle de l'ANAH.

Par ailleurs, le CAL PACT ARIM, opérateur habituel sur ce type d'interventions propose une mission d'animation consistant à tenir des permanences mensuelles, réaliser des visites, donner un conseil technique et élaborer un plan de financement.

Le coût de l'opération est fixé à 10 000 euros par an. Il a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2012 de la communauté de communes. La convention correspondante sera signée pour une durée de 3 ans.

Cette action fait suite, comme l'indique Louis SIMONNET, à l'OPAH qui avait fait émerger ce genre de difficultés rencontrées par les foyers à faibles ressources.

Il est estimé un nombre de 800 logements susceptibles de pouvoir bénéficier d'une telle opération.

7 – Aménagement d'un studio de répétition à la maison de la musique à Sainte-Sigolène – Autorisation donnée à Monsieur le Président en vue de l'obtention de subventions.

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent l'aménagement d'un studio de répétition à la maison de la musique à Sainte-Sigolène et autorisent Monsieur le Président à solliciter l'attribution de subventions auprès des différentes structures et collectivités (Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général de Haute-Loire, Europe).

Dominique FREYSSENET rappelle qu'en septembre 2010, la commission Enfance Jeunesse a demandé à l'EIMD de réaliser une étude sur les musiques actuelles sur le territoire afin d'éventuellement mettre en place une section musiques actuelles au sein de l'école de musique.

Le bureau a décidé de développer plusieurs préconisations qui se dégagent de cette étude :

- La création (aménagement) d'un studio de répétition à la maison de la musique à Sainte Sigolène
- La mise en place d'un référent Musiques Actuelles sur le territoire La création d'un réseau Musiques Actuelles composé de groupes de musiques d'associations et de professionnels.

Aujourd'hui, un référent musiques actuelles, préventionniste en matière de son, est employé par l'EIMD et le réseau est créé en partenariat avec la MJC de Monistrol sur Loire

Dominique FREYSSENET présente ensuite le plan de financement de la réalisation de ce studio de répétition, comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Achat de matériel (équipement d'une salle de la maison de la musique à Ste Sigolène) | 18000 € | Subvention Région, CG | 9 000 € |
| | | Subvention Leader | 5 400 € |
| | | Participation CCMV | 3 600 € |
| TOTAL | 18 000 € | TOTAL | 18 000 € |

Dominique FREYSSENET indique qu'à ce jour 20 groupes pourront utiliser ce studio suivant application d'un tarif de mise à disposition qui devra être défini.

8 – Protection sociale des agents : adhésion à la procédure de groupement de commande lancée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire

A l'unanimité des suffrages exprimés, Guy GRANGER ne prenant pas part au vote, il est donné mandat au Centre de Gestion de la Haute-Loire pour organiser la consultation en vue de désigner un opérateur pour assurer le risque prévoyance auprès des communes qui l'avaient souhaité.

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents concernant les risques santé et prévoyance.

Actuellement la couverture complémentaire santé est assurée par des mutuelles auxquelles adhèrent les agents à titre individuel. La couverture prévoyance est assurée par un contrat groupe ouvert aux agents qui le souhaitent. Elle est destinée à compléter le revenu à demi traitement servi après le 3^{ème} mois d'absence.

Un Décret de novembre 2011 a prévu de remettre à plat ce type de soutien en l'instaurant dans le strict respect de la compatibilité avec le droit communautaire.

Ce Décret prévoit deux modalités : la labellisation ou la convention de participation.

Dès la parution de ce Décret, le Centre de Gestion de la Haute-Loire a engagé une réflexion destinée à s'engager sur ce projet et a proposé aux communes membres qui le souhaitent de lui donner mandat pour lancer une consultation afin d'obtenir une proposition de couverture et de tarification la meilleure possible auprès des mutuelles et des organismes susceptibles de répondre

Il est toutefois précisé que le mandat donné au Centre de Gestion n'engage pas les collectivités à adhérer à la proposition retenue. Elle vise à lui donner une force de consultation la plus importante possible vis-à-vis des candidats. A l'automne prochain, le conseil communautaire aura donc à se prononcer sur la proposition retenue et à fixer la convention de participation applicable à chaque agent.

Guy GRANGER indique que de nombreuses collectivités ont déjà donné mandat au Centre de Gestion. La participation employeur reste toutefois un frein pour les petites collectivités.

A la question de Jean-Pierre MONCHER relative à une consultation nationale, Guy GRANGER indique que ces procédures sont nouvelles et que certains Centre de Gestion n'ont pas encore entrepris de lancer une telle négociation.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Monistrol sur Loire,
Le 25 mai 2012

Le Président,
Louis SIMONNET